



☎ 04.92.44.23.93

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2016

Étaient présents : MM. CORNELOUP Christian, DONEUX Alexandre, GLEIZE Jean-Louis, MAHOUY Franck, MARSEILLE Julie, MOUSSA Sylvie, PEYRON Guy et PEYRON Léa.

Étaient excusés : M. ELIE Patrick qui a donné pouvoir à M. GLEIZE Jean-Louis, M. GRANGE Pierrick qui a donné pouvoir à M. MAHOUY Franck, Mme OLLIEU Catherine qui a donné pouvoir à Mme MARSEILLE Julie.

Assistaient à la réunion : Jean-Michel OLLIEU, Secrétaire de Mairie et Cédric ROSSI, Directeur des Remontées Mécaniques.

Secrétaire de séance : Mme MOUSSA Sylvie.

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 mars 2016 à 20 heures 30 en séance ordinaire, à la Mairie de REALLON, sous la présidence de Jean-Louis GLEIZE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2016.

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

A. Budget annexe – Service de l'eau et de l'assainissement.

Budget équilibré à hauteur de 1.260.690 € T.T.C. dont 152.650 € en section d'exploitation et 1.108.040 € en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation :

a) En dépenses :

Les charges à caractère général, d'un montant de 25.970 € sont quasiment identiques à celles prévues l'année précédente.

Sont notamment incluses dans les charges à caractère général : les analyses d'eau obligatoires et réglementaires, l'entretien des différents réseaux (alimentation en eau potable, assainissement) et ouvrages (réservoirs, stations d'épuration).

Les autres charges sont constituées principalement par le reversement à l'Agence de l'eau des redevances « Prélèvement sur la ressource en eau », « Pollution domestique » et « Modernisation de réseaux » à hauteur de 10.400 €, des charges de personnel à hauteur de 10.500 € (reversées au budget de la Commune) et de la dotation aux amortissements à hauteur de 44.300 €.

b) En recettes :

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par l'excédent antérieur reporté (54.850 €), par le produit des taxes et redevances des services de l'eau potable et de l'assainissement (75.600 €) conformément aux tarifs définis en séance du 27 novembre 2015 et par la réintégration de la part des amortissements réalisés relative aux subventions perçues (18.200 €)

2) Détails de la section d'investissement :

a) Travaux d'assainissement des Gourniers, du Camping et du Villard. Création d'une station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'assainissement des hameaux des Gourniers et du Villard ainsi que du Camping Municipal de l'Isle, avec la création d'une station d'épuration unique collectant les effluents des hameaux des Gourniers, du Villard et du Camping Municipal implantée à l'aval du cône de déjection du ravin de la Sauche, sous le hameau du Villard.

En vue de la réalisation de ces travaux, une consultation a été lancée à cet effet.

Après négociation, l'offre présentée par le groupement d'entreprises Provence Alpes Canalisations et ALLAMANO a été retenu pour le lot « Création des réseaux humides aux hameaux des Gourniers, du Villard et au Camping de l'Isle ».

Le lot « Création d'une station d'épuration » a été attribué au groupement d'entreprises Epur Nature et ABRACHY.

Les travaux concernés doivent commencer au cours du printemps 2016 pour se terminer d'ici la fin de l'année.

Le montant global des travaux (études et maîtrise d'œuvre inclus) s'élève à la somme de 1.000.000 € T.T.C., cette opération ayant fait l'objet de l'attribution d'aides financières (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau) à hauteur de 70 % du montant H.T. des travaux et d'une participation de la Commune de Savines le Lac du fait de la présence du captage de Savines le lac en amont du pont du Villard

b) Mise en conformité des périmètres de protection des différents captages d'alimentation en eau potable

Suite à l'adoption par le Conseil Municipal du rapport complet établi par le bureau d'études CLAIE concernant la réalisation des travaux de mise en conformité des captages des sources destinées à l'alimentation en eau potable de Cuncuny, des Fouents et des Blancs, des aides financières ont été sollicitées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Une consultation vient d'être lancée à cet effet pour une réalisation des travaux à l'automne prochain (montant estimatif de l'opération : 179.620 € H.T., maîtrise d'œuvre incluse).

B. Budget annexe – Service des Remontées Mécaniques

Ce budget est équilibré à hauteur de 2.096.480 € H.T. en section d'exploitation et de 454.890 € H.T. en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation :

a) En dépenses :

Les charges à caractère général, d'un montant de 529.850 € ainsi que les charges de personnel, d'un montant de 627.270 €, représentent la majeure partie des dépenses de gestion du service.

Les charges financières, liées principalement aux emprunts en cours (dameuses, restructuration du domaine skiable) s'élèvent à 74.800 €.

A l'identique du budget de l'exercice précédent, une dotation aux amortissements est provisionnée à hauteur de 280.960 €.

Enfin, pour alimenter la section d'investissement, un prélèvement à hauteur de 83.220 € est effectué sur la section d'exploitation.

A l'ensemble de ces charges d'exploitation, s'ajoute le déficit d'exploitation reporté de l'exercice précédent, d'un montant de 484.280 €.

b) En recettes :

Suite aux mauvaises conditions d'enneigement du début d'hiver, et en tenant compte de l'augmentation des tarifs des titres de transport, il est constaté une stagnation du chiffre d'affaires H.T. par rapport à l'hiver précédent.

Du fait des éléments définis ci-dessus (pratique des amortissements, chiffre d'affaires en baisse, autofinancement des opérations d'investissement, déficit d'exploitation reporté), la section d'exploitation se trouve en déséquilibre.

En vue d'assurer l'équilibre financier de ce budget, une subvention d'équilibre d'un montant de 602.290 € est versée par le budget de la Commune.

2) Détails de la section d'investissement :

Les principales opérations programmées pour 2016 sont les suivantes :

- Etude réfection parking des Sagnas et accueil stationnement pour un montant de 50.000 € H.T. (étude en cours de réalisation),

- Acquisition d'un quad pour un montant de 13.000 € H.T.,
- Acquisition de divers matériels pour l'animation et d'un photocopieur pour un montant H.T. de 12.300 € H.T.,
- Etude pour la réalisation d'une retenue collinaire et le rétrofitage de l'installation de neige de culture pour un montant de 18.900 € H.T.,
- Aménagement de la salle polyvalente de la Rama (coin cuisine) pour un montant de 10.000 € H.T.

C. Budget principal – Commune

Budget équilibré à hauteur de 1.452.300 € T.T.C. en section de fonctionnement et 1.203.700 € en section d'investissement.

1) Détails de la section d'exploitation :

a) En dépenses :

Les charges à caractère général sont à hauteur de 114.150 € et sont sensiblement égales à celles de l'exercice précédent. Il en est de même pour les charges de personnel, à hauteur de 203.920 €.

Une subvention d'exploitation, à hauteur de 602.290 € est versée au budget annexe des Remontées Mécaniques.

Un montant de 419.540 € est prélevé sur la section d'exploitation pour alimenter la section d'investissement et couvrir ainsi une partie de l'autofinancement des travaux prévus en 2016.

b) En recettes :

Les recettes de gestion courante sont composées principalement du produit de la fiscalité directe (Impôts locaux) pour un montant de 233.140 € (sans augmentation des taux d'imposition), des dotations et compensations versées par l'état pour un montant de 265.790 €, des produits des services (baux, locations diverses) pour un montant de 41.350 € et du revenu des immeubles d'un montant de 13.200 €, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté à hauteur de 890.820 €.

2) Détail de la section d'investissement:

Les principales opérations programmées pour 2016 sont les suivantes (sous réserve de l'obtention des aides financières sollicitées à cet effet pour les opérations nouvelles) :

- Solde des travaux de protection sur le torrent de la Pisse (2^{ème} tranche), pour un montant de 90.700 € T.T.C.,
 - Réalisation d'une route de desserte forestière (lieudit Grand Bois) pour un montant de 102.000 € T.T.C.
 - Réalisation d'une salle multi activités au Groupe Scolaire des Rousses pour un montant de 210.000 € T.T.C.
 - Amenée d'eau pour la baignade de la base de loisirs de l'Isclé et évacuation de cette eau en travaux coordonnés avec le futur réseau de transfert des eaux usées des Gourniers et du Camping pour un montant de 165.000 € T.T.C.
 - Fort de Réallon – Tour carrée pour un montant de 240.000 € T.T.C.,
 - Travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du bâtiment « Mairie » en application de l'agenda d'accessibilité programmée pour un montant de 107.000 € T.T.C.
- A cela s'ajoute le projet d'aménagement de la cabane pastorale du Vallon pour un montant de 112.700 € T.T.C.

II TAUX D'IMPOSITION

Vote des taux d'imposition 2016 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote des taux d'imposition 2016 des quatre taxes directes locales.

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2015.

Les taux retenus, pour l'année 2016, sont donc les taux suivants :

- taux de la taxe d'habitation : 16,27 %
- taux de la taxe sur le foncier bâti : 16,07 %
- taux de la taxe sur le foncier non-bâti : 118,71 %
- taux de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 17,89 %

III
CABANE PASTORALE
DU VALLON

Acquisition foncière des terrains nécessaires à cette construction.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de la cabane pastorale sur l'alpage du Vallon.

En effet, suite à une étude spécifique relative aux besoins pastoraux de l'alpage du Vallon, et en fonction des risques naturels existants, il a été décidé de réaliser une nouvelle cabane en aval de la cabane actuelle, au lieu-dit « Malcondre », adossée à l'éperon rocheux.

Dans le cadre de cette réalisation projetée, il convient de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation de cette nouvelle cabane.

Au vu de la configuration des terrains existants, les parcelles concernées sont les suivantes : parcelles cadastrées Section A, lieu-dit « Malcondre », n° 592, 593, 594, 595, 596 et 596, d'une contenance respective de 1120 m², de 1422 m², de 1802 m², de 2074 m², de 507 m² et de 1296 m².

Le Conseil Municipal confirme sa volonté de procéder à la construction d'une nouvelle cabane pastorale sur l'alpage du Vallon, décide de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires, à savoir les parcelles cadastrées Section A, n° 592, 593, 594, 595, 596, sises au lieu-dit « Malcondre », au prix de 0,10 € le mètre carré toutes indemnités confondues, et autorise Monsieur le Maire à engager la négociation foncière avec les propriétaires concernés.

L'étude de Maîtres COURT, GONNET et SARDY, Notaires associés à EMBRUN, est chargée de finaliser ces acquisitions foncières avec rédaction des actes à venir, les frais occasionnés à cet effet étant pris en charge par la Commune.

IV
DIVERS

1) Budget de la Commune – Exercice 2016 – Détail de l'article 6574

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de définir le détail de l'article 6574 « Subventions de Fonctionnement aux Associations et autres Organismes » pour l'exercice 2016, un montant de 4.000 € ayant été affecté à cet article.

Vu les demandes de subventions présentées, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

• Club du 3ème âge :	400 €
• A.D.M.R. « Le Grand Morgon » :	500 €
• Association Ski et Nature Serre-Ponçon :	300 €
• Association des Parents du Groupe Scolaire :	600 €
• Patrimoine en Réallonnais :	500 €
• Amicale des sapeurs-pompiers :	150 €
• Comité des fêtes de Réallon :	500 €
• ASA des Méans :	500 €

Le Conseil Municipal adopte le détail de l'article 6574 « Subventions de Fonctionnement aux Associations et autres Organismes », tel que défini dans la répartition proposée ci-dessus pour un montant total de 3.450 €, et décide que le reliquat (soit 550 €) fera l'objet d'une nouvelle affectation en cours d'exercice en fonction d'éventuelles nouvelles demandes.

2) Infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE) – gratuité du stationnement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le programme de déploiement de bornes de charges publiques pour véhicules électriques porté par le SYME05, qui prévoit 80 bornes publiques sur le département des Hautes Alpes d'ici fin 2017.

Cette opération est réalisée avec le concours des investissements d'Avenir de l'Etat confié à l'ADEME, ainsi que celui du département des Hautes Alpes.

Une ou plusieurs bornes de charge sont prévues sur le territoire de la Commune.

L'aide de l'ADEME est conditionnée à la décision de gratuité de stationnement pour les véhicules électriques sur le territoire de la Commune.

Considérant l'intérêt du programme de déploiement des bornes de charge IRVE 2015/2017 porté par le SyME05 et du soutien financier de l'ADEME pour ce déploiement, le Conseil Municipal décide d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune, et ce pendant une durée minimale de deux ans à compter de la présente délibération.

3) Divers.

a) Entretien du « front de neige » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de conventionner avec les exploitants agricoles concernés en vue de définir les modalités d'entretien du « front de neige », propriété de la Commune (fauchage, entretien, ...).

b) Fort de Réallon :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des futurs travaux de confortement des murs du Donjon, il serait opportun d'envisager l'éclairage nocturne du Fort et de solliciter à cet effet le concours technique et financier du SyEP Embrunais-Savinois.

c) Réfection du sentier du Col de la Coupa :

En vue de procéder à la réfection du sentier du Col de la Coupa, Monsieur le Maire propose que ce chantier soit réalisé en parallèle des travaux de construction de la future cabane pastorale du Vallon.

d) Réunion publique :

Une réunion publique sera organisée prochainement à la Mairie pour présenter à la population réallonnaise

les travaux que la municipalité souhaite engager tant au niveau des différents villages que de la station.

Un point sera fait concernant la situation financière de la Commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 50.

Fait à Réallon, le 30 mars 2016.

**Le Maire,
Jean-Louis GLEIZE.**

